

Tournesol sur tournesol Demande de dérogation

En raison des conditions climatiques exceptionnelles de Novembre et Décembre 2008, à la demande des producteurs, le CETIOM a sollicité fin décembre au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, une demande de dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 9 novembre 2005 relatif à la lutte contre le mildiou du tournesol.

Cette demande a pour objet de permettre à un producteur de pouvoir semer en 2009 du tournesol sur une parcelle en ayant déjà porté en 2008, dans la mesure où, sur cette parcelle, l'implantation de tournesol constitue, en dernier recours, la seule solution technique et économiquement envisageable.

A ce jour la dérogation n'a pas été accordée.

Au cas où elle serait accordée, et afin que vous puissiez vous préparer à cette éventualité dans les

meilleures conditions (contacts avec les semenciers pour connaître les caractéristiques des variétés, les disponibilités...), nous vous informons qu'elle sera probablement assortie pour les producteurs des quatre conditions suivantes :

- Obligation de semer une variété différente de celle implantée sur la parcelle en 2008 ;

- Obligation d'utiliser une variété résistante, a minima, aux principales races (710, 703 et 304) présentes sur le territoire national (profil de résistance au mildiou à vérifier auprès de votre distributeur)

- Obligation d'utiliser des semences non traitées anti-mildiou spécifique (méfénoxam) ;

- Obligation d'utiliser des semences certifiées.

Dès que la décision sera connue, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Remarques techniques : les limites de l'implantation du tournesol avec précédent tournesol

- Impossibilité de détruire les repousses de tournesol généralement porteuses de Mildiou

- Augmentation du risque d'apparition de nouvelles races de Mildiou résistantes aux traitements et aux structures génétiques existantes

- L'augmentation de la sole tournesol sur une exploitation en 2009 induira une augmentation de la sole Blé en 2010 ... et le déséquilibre va être difficile à rattraper.

Pour tous renseignements

Contactez la Chambre d'Agriculture :

Didier Metayer au 05 62 61 77 13

Arvalis - Aude Bouas au 05 62 61 77 38

